

Zeitschrift: Freiburger Geschichtsblätter
Herausgeber: Deutscher Geschichtsforschender Verein des Kantons Freiburg
Band: 87 (2010)

Artikel: Nouvelles acquisitions des Archives de l'Etat de Fribourg : quatre lettres de Mgr Bernard de Lenzbourg, datées de 1789
Autor: Michaud, Marius
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-587389>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

*Nouvelles acquisitions des Archives de l'Etat de Fribourg:
quatre lettres de Mgr Bernard de Lenzbourg, datées de 1789*

En 2009, les Archives de l'Etat de Fribourg ont acquis d'un particulier de Genève quatre lettres autographes de Mgr Bernard-Emmanuel de Lenzbourg (1723–1795), abbé d'Hauterive de 1761 à 1795, puis évêque du diocèse de Lausanne à partir de 1782, ainsi qu'une annexe. Ces lettres ont été écrites de Fribourg, en 1789. Celles du 3 janvier, 1^{er} mars et 8 juillet sont adressées à un colonel dont on ne connaît pas le nom. Le curé réfractaire de Prévessin, Figuet, est le destinataire de la quatrième lettre du 29 août. L'annexe est d'une autre écriture, anonyme et non datée. Ce lot éclaire les efforts de Mgr de Lenzbourg pour défendre ses droits en tant que prieur commendataire du prieuré de Prévessin et son attitude au début de la Révolution. Les lettres sont conservées dans le fonds de famille de Lenzbourg¹.

Il ne nous a pas été possible d'identifier tous les noms de personnes mentionnés dans cette correspondance – Fabry, le capitaine Gattofroy, les abbés Emmery, de Varicourt, Pinchon, Genet, etc. Une attention particulière a été portée toutefois au destinataire des trois premières lettres, «Monsieur Le Colonel!». La piste d'un officier suisse au service de France est exclue vu que, dans sa lettre du 1^{er} mars, Mgr de Lenzbourg le désigne comme «député de la Noblesse de [sa] Province». L'identification de ce représentant de la noblesse provinciale s'avère d'autant plus difficile que les cahiers de doléances établis au cours des deux premiers mois de 1789 par les communautés de Brétigny, Prévessin-Vésegnin, Magny et Moëns ont disparu. Selon la liste des députés des Etats généraux publiée sur Wikipédia, il pourrait s'agir soit de Jacques de Clermont-Mont-Saint-Jean, marquis de la Bathie, colonel attaché au régiment des chasseurs de Champagne, député de la noblesse du bailliage de Bugey et Valromey à Belley, soit

¹ Pour ce qui est du prieuré de Prévessin, cette notice repose essentiellement sur l'excellent livre édité par la Société d'histoire et d'archéologie du Pays de Gex et la commune de Prévessin-Moëns: *Prévessin-Moëns*. Collab.: Lucien Choudin, Michel Fromont, Olivier Guichard, Alexandre Malgouverné, Alain Mélo. Yens sur Morges, Editions Cabédita, 2000. – Pour Mgr Bernard de Lenzbourg voir *Helvetia Sacra* III/3 (1982), 237–240, et *Helvetia Sacra* IV (1988), 165–167.

de Jean-Etienne-Philibert de Prez du Crassier, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel et grand bailli d'épée du Charollais, député aux Etats généraux en 1789 pour le bailliage de Gex. Rien n'est moins sûr toutefois et seule une recherche plus approfondie dans les archives de l'Evêché de Lausanne et dans celles des Etats généraux permettra d'en avoir le cœur net.

Les quatre lettres de la main de Mgr de Lenzbourg sont directement liées au prieuré de Prévessin dont l'évêque de Lausanne a été le dernier prieur commendataire. Le domaine de Prévessin, comprenant les églises de Prévessin et d'Ornex, avec leurs dépendances, faisait partie au Moyen Age des possessions de l'abbaye de Payerne qui y érigea au XII^e siècle un petit prieuré rural. Au XVIII^e siècle, le prieuré est disputé entre ultramontains et gallicans. Le 14 septembre 1788, Mgr Bernard de Lenzbourg est nommé par le roi Louis XVI au prieuré royal de Prévessin, avec une dispense de Pie VI du 20 octobre 1788. Le 17 février 1790, de Fribourg, lieu de sa résidence, l'évêque de Lausanne fait l'inventaire de ses biens: un petit domaine avec une grange, une chétive habitation pour le métayer, un moulin en très mauvais état, les deux églises de Prévessin et Ornex. Le prieur percevait les dîmes sur les villages de Prévessin, Vésegnin, Brétigny, Ornex et Villard-Tacon et touchait un revenu de 4555 livres pour la location du domaine. Il devait payer au curé d'Ornex 300 livres de portion congrue et 255 livres à celui de Prévessin. En 1790, les cinq villages comptaient quelque 400 habitants de confession catholique; la densité de la population était faible, mais la majorité des propriétaires vivaient dans l'aisance.

L'application de la Constitution civile du clergé, votée définitivement en juillet 1790, eut des conséquences dévastatrices. En 1790, les domaines curiaux des paroisses de Prévessin et de Moëns, ainsi que la totalité de la seigneurie de Prévessin furent mis en vente. La déclaration de Mgr de Lenzbourg du 17 février 1790 déjà citée affirmant que «l'ancienneté de la rénovation des documents» l'empêchait de percevoir les redevances dues, souleva un gros problème au sein de la Municipalité qui craignait la multiplication des procès entre acquéreurs et tenanciers, en faisant valoir toutes sortes de distinctions entre droits supprimés avec indemnité et les autres. L'oubli équivalait à la nullité.

En janvier 1791, l'obligation de prêter serment à la Constitution civile provoqua des remous au sein du clergé local entre le curé de Prévessin, Figuet, qui avait prêté serment sous réserve, et la Société des amis de la Constitution de Gex qui exigea l'exécution littérale de la loi et demanda son remplacement. Un nouveau curé est nommé en septembre 1791: Fran-

çois Guers, favorable aux idéaux révolutionnaires, qui renonça plus tard au sacerdoce et vécut en concubinage. La campagne de déchristianisation amorcée à la fin de l'année 1793 toucha brutalement le département de l'Ain où sévirent les représentants du peuple en mission. Les églises furent vidées de leurs ornements et des objets du culte, les matériaux du clocher vendus au profit des pauvres de la paroisse, l'église fut décapitée et transformée en Temple de la Raison, puis louée en mars 1796 pour éviter d'avoir son entretien à charge.

On ne connaît pas les raisons pour lesquelles Mgr de Lenzbourg a obtenu la commende du prieuré de Prévessin. Récompense de certaines fidélités ou moyen de subvenir au besoin d'argent de l'évêché de Lausanne? Cette dernière explication n'est pas exclue, vu la situation financière catastrophique du diocèse au moment où l'abbé d'Hauterive entre en fonction. Il ne devait en tout cas pas être fâché de voir tomber dans son escarcelle les revenus d'un prieuré qui comptait parmi les plus riches du diocèse de Genève. Ces lettres en font foi qui montrent le zèle voire le côté tatillon avec lesquels l'évêque de Lausanne réclame le respect de ses droits et exige le versement des rentes et autres redevances qui lui sont dues. Bref, il ne laisse rien au hasard, mais ses premières démarches n'augurent rien de positif. Dans sa lettre du 3 janvier 1789, il déclare qu'il peut espérer «quelque somme de l'Economat» pour autant qu'il puisse montrer qu'il s'est mis en règle, mais sans qu'il lui soit précisé qu'elle est cette «Règle».

La lettre du 1^{er} mars fait pour la première fois allusion à un voyage à Paris au cours duquel il apparaît clairement que Mgr de Lenzbourg a chargé ce colonel et député de la noblesse aux Etats généraux, destinataire des trois premières lettres, de débloquer la situation. Cette mission n'empêche pas l'évêque de Lausanne de préciser clairement les articles du bail qui le lie à ce colonel à la fois preneur et défenseur de ses droits. Il souligne le mauvais état du moulin de Vésegnin et ne veut pas lui remettre les sacristies de Prévessin et d'Ornex qui sont «dans leur délabrement». Sous réserve de ces articles, il tient néanmoins le bail «convenu de bouche et par billet déjà en force et commencé pour tout le reste depuis le 1^r de janvier passé...». Sa procuration l'autorise à passer des «sous-baux» et à le représenter. L'évêque se dit prêt à signer, mais il ne voudrait pas que son retard soit interprété «comme un dédit de [sa] parole et de [son] billet, ou un dessous de carte indigne d'un bon Suisse...». Il le prie de lui communiquer le jour de son départ et son adresse à Paris. Il précise qu'il doit percevoir les rentes de son prieuré depuis sa nomination royale du 14 septembre 1788 jusqu'au 1^{er} janvier 1789. Il croit que c'est à l'Economat, «qui s'est emparé

de tout chez les fermiers...» à lui en répondre «à la réserve des censes de 1788» qu'il lui prie de retirer avec «les lods et échûttes» s'ils sont échus. Si le colonel passe par Dijon, l'évêque insiste pour qu'il consulte expressément «quelques habiles procureurs ou avocats, de même qu'à Paris, et sur tous auprès de notre très respectable Mr. Emmery...».

La lettre du 8 juillet 1789 ne nous renseigne pas vraiment sur les résultats de ces démarches à Paris. Mgr de Lenzbourg se contente de remercier le colonel pour ses peines. Signe d'un échec ou non, il se dit surtout peiné que «deux mésentendus aient embrouillés, empêchés et retardés la négociation de [ses] affaires». Il espère néanmoins qu'il parviendra à régler cette négociation avant son départ de Paris. Entre-temps, l'évêque de Lausanne est intervenu aussi auprès de l'Archevêque de Lyon pour obtenir les revenus de son prieuré échus avant sa nomination, ainsi qu'auprès d'autres prêtres dont il donne les noms, même une duchesse, pour obtenir cette faveur du roi, mais il n'a encore reçu aucune réponse. Mgr de Lenzbourg est très soucieux aussi des revenus des vendanges. En cas de refus, il ne sait trop à qui s'en prendre pour obtenir sa part, depuis sa nomination, du 13 septembre au 1^{er} janvier, «tant de la vendange, que des autres rentes du Prieuré?» Il prie le colonel d'être son défenseur et de lui en rendre compte.

Il sera encore question du prieuré dans la quatrième lettre du 29 août. Elle est adressée au curé réfractaire de Prévessin Figuet. Les événements se sont précipités, Mgr de Lenzbourg déclare n'avoir jamais songé à résigner son prieuré; il n'écarte pas la possibilité de ne plus en être le «Décimateur» et le prie de faire réaliser à ses frais un pupitre neuf pour les gros livres de chant. En post-scriptum, en date du 25 octobre 1789, le curé de Prévessin confirme effectivement avoir reçu la somme de dix-huit livres pour le pupitre en question. Ce fut sans doute le dernier acte, généreux, de l'évêque de Lausanne, en faveur de l'église du prieuré de Prévessin. A cette date, soit un mois et demi après la prise de la Bastille, la France est en pleine ébullition et les représentants de la Nation avaient sans doute d'autres soucis que le paiement des rentes dues à l'évêque de Lausanne. En fin de compte, ce dernier ne semble pas avoir touché la moindre livre de ses biens en commende. Reste que les répercussions de la politique de l'Assemblée nationale en matière religieuse au niveau du prieuré ont dû contribuer à refroidir les sentiments de l'évêque de Lausanne face à la Révolution et aux idées révolutionnaires.

Bien que les allusions y soient peu nombreuses, les quatre lettres de Mgr de Lenzbourg écrites de Fribourg en 1789 constituent un document uni-

que sur son attitude au début de la Révolution. Avant 1789, le futur évêque de Lausanne, alors abbé d'Hauterive, peut être considéré comme un représentant des «Lumières» catholiques. Il réorganise la bibliothèque du couvent et en fait une institution digne de ce nom. Il entretient à cet effet une importante correspondance avec le libraire bernois Gottlieb-Emmanuel von Haller. En 1798, il en établit l'inventaire sur ordre du gouvernement. Il correspond avec plusieurs érudits de son temps; il semble avoir eu aussi des relations épistolaires avec Philippe-Sirice Bridel, alors pasteur à Bâle, ainsi qu'avec Pierre-Léon Pettolaz, de Charmey.

Devenu évêque du diocèse, son attitude évolue sensiblement. Dans sa lettre du 8 juillet, écrite six jours avant la prise de la Bastille, il exprime son grand plaisir en apprenant «l'heureuse union des 3 Ordres, et enfin la réelle formation et existence des Etats généraux...». Il prie pour cette Assemblée «afin que ses opérations se fassent et se terminent pour le bien commun, et à la satisfaction du Roi et de toute la Nation française, à laquelle je suis avec mes compatriotes si attaché.» Il prodigue des conseils de modération quant au rôle des Suisses en France. Mais les événements évoluent très vite et dans sa lettre du 29 août, soit un mois et demi après la prise de la Bastille, Mgr de Lenzbourg se montre déjà beaucoup plus réservé et ne peut cacher des sentiments d'effroi: «Je ne puis assez bénir le Seigneur de ce que dans votre Province et en particulier dans mon Prieuré, tout a été tranquille et que l'on y [a] pas commis les horreurs et brigandages que l'on apprend arrivés de tous côtés; Je l'attribue aux dignes et respectables Pasteurs qui les gouvernent, et à une Protection particulière du Ciel...» Il se dit satisfait que leurs portions congrues aient été augmentées, ce qui aurait dû l'être depuis longtemps. La Grande Peur, l'abolition du régime féodal et la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen lui font craindre le pire pour la religion: «Enfin c'est à présent Monsieur et très Cher Curé, que l'on peut s'écrier avec Justice: O Tempora! o Mores! Vos Etats Généraux, soit Assemblée Nationale par ses suppressions, et si on ose le dire, déprédations, scandalise toute l'Europe; Et tous les Catholiques, avec vous et moi, craignent encore au dessus de tout, des suites et conséquences funestes pour la Religion dans le Royaume; Dieu et la S^{te} Vierge nous en préservent.»

Dès la fin de 1789 et surtout à partir de 1792, suite aux exagérations de la Révolution et sous l'influence des émigrés, Mgr de Lenzbourg adopte des positions de plus en plus tranchées. Le 7 janvier 1790, il publie un mandement contre les «mauvais livres». En 1791, il s'empresse de faire traduire, imprimer et diffuser le Bref du pape Pie VI condamnant la Consti-

tution civile du clergé. Il revient sur cette question cruciale dans sa lettre pastorale du 3 octobre 1792. Le 3 février 1794, il dénonce les progrès de l'irréligion et les moyens de la combattre «pour préserver son diocèse de la contagion de l'impiété qui fait tant de ravages chez les étrangers».

La pièce annexe, anonyme et d'une autre écriture, ne semble pas appartenir à ce lot. Elle comporte deux textes de contenu très différent. Le premier se présente sous la forme d'une lettre à ses «Chers Concitoyens». Son auteur regrette la perte de la liberté religieuse et dénonce en termes voilés la Constitution civile du clergé, votée en juillet 1790, responsable du schisme de l'Eglise de France. Il fait part du désir de l'Eglise restée fidèle au pape de «sortir de cette fausse position» et souhaite qu'on lui accorde la même liberté qu'à toute autre espèce de réunion. L'évocation des trois années écoulées depuis le début de cette scission permet de dater ce texte de 1793.

Le second texte, dont le début fait défaut, est de la même écriture mais d'une tout autre veine. Le passage conservé, écrit plusieurs années plus tard – «Oui ce temps est loin, bien loin...» – décrit en termes idylliques la placette d'Etraz, à Lausanne, située sur l'un des grands axes et carrefours en direction de l'Italie à l'époque moderne. L'auteur se souvient du passage des Autrichiens. Il pourrait donc s'agir soit des événements de l'année 1799, soit de l'invasion du Plateau suisse par les troupes autrichiennes en décembre 1813. Le texte n'a aucun contenu politique. L'auteur pourrait en être l'un de ces prêtres réfractaires réfugiés à Fribourg, dans le Pays de Vaud ou en Valais.

En conclusion, l'intérêt de ces lettres réside surtout dans le portrait qu'elles tracent de Mgr de Lenzbourg. D'un côté, celui-ci apparaît particulièrement intéressé à toucher les rentes et autres revenus de son prieuré de Prévessin pour les raisons déjà évoquées. De l'autre, l'évêque de Lausanne est assez représentatif de cette génération d'esprits qui, après un enthousiasme initial certain, se sont sensiblement éloignés des idées nouvelles suite à la Constitution civile du clergé et autres excès de la Convention nationale et sont revenus à un ultramontanisme plus ou moins appuyé.

MARIUS MICHAUD